

LA FORCE D'UN RESEAU

LES CONVICTIONS D'UN MOUVEMENT ENGAGÉ

### **Une équipe de professionnels à votre service**

- ◆ Mme Sandrine GRUÉ, Cheffe des Services de la Délégation de la Nièvre des PEP CBFC
- ◆ Mme Stéphanie PETIT, Coordinatrice Pédagogique
- ◆ Mme Nathalie FAVROT, Secrétaire
- ◆ M. Grégory ZAPATER, Formateur
- ◆ Mme Valérie THEVENET, Formatrice
- ◆ Mme Nathalie BORDET, Agent de Livraison

### **Sont à votre disposition :**

Des scooters thermiques et électriques, des voitures avec et sans permis de conduire.

4 véhicules écoles dont 1 véhicule à boîte automatique et 1 véhicule aménagé pour les personnes en situation de handicap physique (boule au volant avec satellite, inversion de pédale, accélérateur et frein au volant...)



## **Le Centre Départemental d'Éducation Routière, c'est :**

*Un état d'esprit,*

*Une éthique,*

*Une pratique de la solidarité,*

*Une méthode pour apprendre à conduire,*

*Un accompagnement spécifique et individualisé,*

*Une aide à la mobilité.*

**Centre Départemental d'Éducation Routière**

**Une Plateforme Mobilité Départementale**

**Une École de Conduite Associative « Conduire sa Vie...! »**

**Un Diagnostic Mobilité**

**Nos Partenaires Financeurs**



**Cofinancé par l'Union européenne**

**REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

**NIÈVRE**  
le département



*Délégation de la Nièvre  
La solidarité en action*

**Siège Départemental de la Nièvre des PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté**

**64 Route de Marzy à Nevers**

**03 86 57 46 99**

**sandrine.grue@pepcbfc.org  
www.pepcbfc.org**

**Horaires :  
9h00 - 12h00  
14h00 - 17h00**

### Création

En partenariat avec le Conseil Départemental de la Nièvre, création par la Délégation Départementale de la Nièvre des PEP CBFC :

En 2000 d'un Parc Cyclomoteurs, qui est devenu la Plateforme Mobilité Départementale.

En 2001 d'une École de Conduite Associative « Conduire...sa vie !

En 2009, acquisition d'un véhicule école avec des aménagements spécifiques permettant aux personnes ayant un handicap physique d'accéder à la formation au permis de conduire ou de faire la régularisation de leur permis de conduire.

En 2023, le diagnostic mobilité

### Pourquoi ?

- ◆ Favoriser la mobilité géographique des personnes ne disposant pas de moyens de locomotion sur tout le département de la Nièvre,
- ◆ Permettre aux usagers de se rendre sur des lieux de stage ou d'emploi, assurant une meilleure insertion sociale ou professionnelle,
- ◆ Utiliser le permis de conduire comme un vecteur permettant aux usagers concernés de progresser dans l'acquisition de connaissances didactiques et d'acquiescer des comportements citoyens de respect et de socialisation,
- ◆ Favoriser le retour à l'emploi et à la formation professionnelle.
- ◆ Favoriser une mobilité cohérente en lien avec son parcours d'insertion

C'est aussi :

- ◆ Redonner l'envie d'apprendre ,
- ◆ Redonner confiance,
- ◆ Permettre de créer des liens sociaux,
- ◆ Permettre de potentialiser leurs acquis

### Comment ?

- ◆ par la mise à disposition d'un véhicule 2 ou 4 roues avec ou sans permis de conduire :

Le véhicule 2 roues est livré à domicile ou sur le lieu de travail de l'usager. La personne en charge de la livraison profite de cette visite pour évaluer et remettre à niveau le bénéficiaire pour la conduite de ces deux-roues et participe ainsi à la lutte contre l'insécurité routière en sensibilisant l'usager aux comportements à risques, au guidon d'un véhicule 2 roues (l'absence de casque, la vitesse, l'alcool, les comportements agressifs, la toxicomanie...). Concernant le véhicule 4 roues, l'usager prend possession du véhicule à la Plateforme Mobilité Départementale.

- ◆ par la formation au permis de conduire avec l'École de Conduite Associative « Conduire sa Vie...! ».

- ◆ par l'élaboration d'un diagnostic mobilité permettant une analyse approfondie de la situation de mobilité de la personne, d'identifier ses freins et ses atouts, de lui proposer des solutions et de définir avec l'usager un plan d'action vers une mobilité cohérente en lien avec son parcours d'insertion.

La demande :

- ◆ de prêt de véhicule (scooteur, voiturette ou voiture),
- ◆ d'intégration à l'École de Conduite pour la formation au permis B,
- ◆ de diagnostic mobilité

est constituée avec le Référent Social ou le Conseiller Mission Locale.

Dès réception de la demande de prêt de véhicule, nous prenons contact avec l'usager pour mettre en place la mise à disposition du véhicule.

Concernant l'École de Conduite Associative, après vérification que le dossier est complet, le candidat est invité à venir passer des tests d'évaluation. La demande est ensuite étudiée et validée ou non par la Commission d'Orientation. Chaque usager inscrit à la formation au permis B bénéficie d'un accompagnement pédagogique spécifique.

### Où ?

Livraison des véhicules 2 roues dans tout le département de la Nièvre, la mise à disposition des véhicules 4 roues se fait à la Plateforme Mobilité.

Concernant l'École de Conduite Associative une formation peut être mise en place à l'endroit où l'on peut constituer un groupe d'un maximum de 12 personnes sur les centres extérieurs et de 15 personnes sur le centre de Nevers.

Concernant les diagnostics mobilités nous pouvons intervenir sur tout le Département de la Nièvre

### Qui ?

- ◆ Les jeunes 18-25 ans, identifiés comme éligibles au dispositif par le biais des Missions Locales,
- ◆ Les bénéficiaires du RSA, identifiés comme éligibles au dispositif par le biais de leurs référents sociaux,
- ◆ Les intérimaires orientés par le FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) uniquement pour la Plateforme Mobilité Départementale,

### Le CDER s'adresse aussi :

- ◆ Aux personnes en situation de handicap physique dans le cadre de la régularisation ou pour la formation au permis B,
- ◆ Aux publics DYS,



Voiture école

### Plateforme Mobilité



Voiturette sans permis